

Mesures réseau Veveyse

1. Prairies extensives

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
611	M1	A chaque coupe, laisser 10% de la surface non fauchée. L'emplacement de la surface non fauchée change à chaque coupe ou au moins une fois par an. La surface non fauchée doit être protégée de la pâture d'automne et laissée sur pied jusqu'à l'année suivante.
611 Batraciens	M1.2	Fauche de l'intégralité de la parcelle au 1 ^{er} juillet. Mise en place de 2 microstructures (tas de branches) d'une taille minimum de 2m ² . Les tas restent en place toute l'année.

2. Prairies peu intensives

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
612	M2	A chaque coupe, laisser 10% de la surface non fauchée. L'emplacement de la surface non fauchée change à chaque coupe ou au moins une fois par an. La surface non fauchée doit être protégée de la pâture d'automne et laissée sur pied jusqu'à l'année suivante.

3. Pâturages extensifs

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
617	M3	Au moins une structure tous les 50 ares. Elle doit mesurer au moins 2 m ² . Structures admises : arbres indigènes, arbustes, plans d'eau, tas de pierres, de branches, rochers, souches, surfaces de sol nu.

4. Surface à litière

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
851	M5	Maintenir une bande refuge non fauchée sur 10% de la surface. La bande refuge peut rester 2 ans au même endroit.

5. Haies et bosquets

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
852	M6	<u>Haie</u> : tailler de manière sélective les espèces à croissance rapide et laisser pousser les plantes épineuses. Laisser un tas de branches ($\varnothing > 1\text{m}^2$) dans la haie env. tous les 50m <u>Bande herbeuse</u> : faucher la bande herbeuse par tronçons sur la moitié de la surface. Fauche de la deuxième moitié au plus tôt 6 semaines après la première coupe.

6. Prairies riveraines d'un cours d'eau

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
634	M7	Maximum 2 coupes par année, pas de pâture d'automne. Mise en place d'une microstructure par 200m linéaire, (tas de branches, souches, tas de blocs et pierres, tas de litière....) OU Maximum 2 coupes par année, pas de pâture d'automne. Fauche échelonnée comme suit : <ul style="list-style-type: none"> - sur la moitié de la surface si une fauche par an - sur deux tiers de la surface si 2 fauches par an

7. Jachères florales, tournantes

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
556 557	M8 M9	Largeur minimale 6m. Pas de mise en place le long des routes cantonales. L'élément doit rester en place pendant toute la durée du contrat. En cas de déplacement justifié, la surface ne doit pas diminuer de plus de 10%. Installation en bande plutôt qu'en surface.

8. Ourlets

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
559	M11	Largeur minimale 3m. Pas de mise en place le long des routes cantonales. L'élément doit rester en place pendant toute la durée du contrat. En cas de déplacement justifié, la surface ne doit pas diminuer de plus de 10%.

9. Arbres fruitiers haute-tige et noyers

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
921 922 923	M12	Installer un nichoir pour 10 arbres sur le périmètre (cavités naturelles et hôtels à insectes admis). Les nichoirs doivent correspondre aux besoins des espèces cibles et être nettoyés chaque année.

10. Arbres isolés et châtaigniers

N° de SPB	N° de mesure	Critères réseau
924	M13	Poser un nichoir pour 5 arbres sur la surface d'exploitation OU conserver/installer une structure au pied de l'arbre de 0.5m ³ (arbre avec beaucoup de bois mort, buissons, tas de pierres, tas de bois, lierre, hôtel à insectes, plans d'eau) pour 5 arbres sur la surface d'exploitation.